

DEUX FAITS DE PHONOLOGIE HISTORIQUE DANS LE PORTUGAIS DU XIII^e SIÈCLE

par Ana Paula BANZA (*Évora*)
et Maria Helena GARVÃO (*Lisboa*)

1. Cette communication a pour but de présenter quelques résultats de l'analyse de deux groupes de documents représentatifs de la première génération de la production écrite en vulgaire.

Les noyaux documentaux analysés sont presque contemporains, appartenant tous les deux au 3^e quart du XIII^e siècle, au moment où l'utilisation du vulgaire dans l'écriture commençait à se généraliser au Portugal, au lieu du latin. Il s'agit des documents en portugais de la *Chancellerie du roi Alphonse III* et d'un recueil de droit consuetudinaire connu sous le nom de *Coutumes de Garvão*.

Rappelons que les plus anciens documents écrits en portugais, qui sont arrivés jusqu'à nous, datent du début du XIII^e siècle : ce sont deux textes détachés et assez courts : un testament du Roi Alphonse II (1214) et la *Noticia de Torto* (brouillon d'une plainte judiciaire qu'on peut dater des environs de 1214). Deux autres documents, parfois réputés plus anciens, l'*Auto de Partilhas* et le *Testament d'Elvira Sanches*, datés de 1192 et de 1193 respectivement, sont, comme l'ont prouvé Avelino de Jesus da Costa et Luis Filipe Lindley Cintra, des versions en vulgaire, faites à la fin du XIII^e siècle ou même au début du XIV^e, à partir d'originaux probablement latins. Cintra a en outre découvert deux documents en portugais encore inédits, écrits à Mogadouro, dans la province de Trás-os-Montes, déjà du règne d'Alphonse III, mais antérieurs de quelques années aux chartes de la chancellerie de ce roi.

Les documents en portugais de la *Chancellerie d'Alphonse III* (roi entre 1248 et 1279), sont des copies de cartulaire, faites la plupart